



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 19 juin 2025 à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 12 juin 2025
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	2	Date de la publication : 27 juin 2025
Suffrages exprimés	12	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN, Mme Sylvie AREAS, Mme Maria OREAS, M. Julien RELAUX a quitté la séance à 19h30

POUVOIRS :

M. Patrice BOUCAU à M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Maria OREA à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Grappe Landes : convention constitutive de groupement de commandes dans le cadre de l'ESMS numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6 et L. 312-1,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 1110-4, L. 1111-13 et suivants, L. 1111-14,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition d'une solution de Dossier Usager Informatisé (DUI), présenté en annexe.

L'EHPAD des 5 étangs a proposé aux établissements médico-sociaux membres de « Grappe Landes » d'adhérer à un groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de Dossier Usager Informatisé (DUI).

Compte tenu des besoins des EHPAD dont le CCAS a la gestion et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adhérer à ce groupement de commandes, dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

Cette convention est constituée dans le cadre d'un Appel à Projet de l'ARS : ESMS NUMERIQUE. Le projet de l'ensemble de la grappe de 18 établissements dont l'EHPAD DES 5 ÉTANGS est le porteur a été retenu par l'ARS et devrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 447 000 € TTC pour l'ensemble de la grappe.

Rapporté à chaque établissement, la subvention perçue s'élèvera à un montant de 21 000 € TTC, soit 42 000 € TTC pour le CCAS de Dax qui gère deux établissements.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,

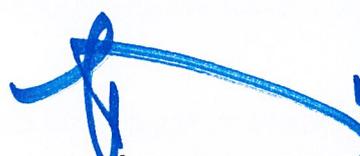
Article 1 : approuve l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention afférente jointe en annexe relatifs à l'acquisition de solution Dossier Usager Informatisé (DUI),

Article 2 : approuve les conditions financières figurant dans cette convention et précisant les modalités de reversement au CCAS de la subvention de l'ARS perçue par le porteur du projet de la grappe,

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20250620-20250619-12-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025